



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

**34 nouveaux territoires engagés
dans la démarche SPIE**

Dossier de presse
Février 2022



ÉDITORIAUX



« L'objectif du service public de l'insertion et de l'emploi est de garantir aux personnes durablement éloignées du marché du travail, un accompagnement personnalisé vers l'emploi qui soit efficace et accessible partout sur le territoire.

Pendant plus d'un an, une concertation a réuni l'ensemble des acteurs de terrain pour créer ce nouveau service public : collectivités, représentants de l'État, associations, acteurs de l'insertion, partenaires sociaux, entreprises y compris les personnes accompagnées elles-mêmes.

En avril 2021, après le lancement d'un premier appel à manifestation d'intérêt, 31 territoires sélectionnés ont bénéficié d'un soutien financier de l'État pour mettre en œuvre les recommandations issues de cette concertation. L'objectif du SPIE est de lever les freins sociaux et professionnels avec un accompagnement qui répond concrètement aux besoins de chacun.

Les territoires lauréats peuvent s'appuyer sur des solutions numériques qui permettent aux acteurs de partager leurs informations pour mieux se coordonner, et aux personnes accompagnées d'avoir toutes les clefs pour construire leur parcours.

Depuis février 2022, 34 territoires supplémentaires sont entrés dans la démarche du service public de l'insertion et de l'emploi.

Brigitte KLINKERT

Ministre déléguée auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargée de l'Insertion



« L'accès à l'emploi est un facteur déterminant pour lutter contre la pauvreté. Cette conviction est au cœur du service public de l'insertion et de l'emploi, destiné à nos concitoyens les plus en difficulté qui bénéficient désormais d'un accompagnement personnalisé et

renforcé pour s'insérer sur le marché du travail. »

Elisabeth BORNE

Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



« Avec le SPIE, nous souhaitons nous doter d'un outil efficace, moderne et humain, qui puisse tendre la main à chacun, pour lutter contre la pauvreté. »

Olivier VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

SOMMAIRE

1. OÙ EN EST-ON ?

Le déploiement en 2021	4
Des services numériques développés au niveau national	7
Des moyens pour une dynamique nationale	9
34 territoires supplémentaires sélectionnés pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi en 2022	10

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : QUELS OBJECTIFS ?

Simplifier les parcours vers l'emploi	11
Garantir un droit à l'accompagnement sur l'ensemble du territoire	11
Les 5 points clés du SPIE qui changent la donne pour les personnes accompagnées	13

1

SPIE : OÙ EN EST-ON ?

Le déploiement en 2021

LES ENSEIGNEMENTS DU TERRAIN

Depuis la conclusion de la concertation fin 2020, État, collectivités territoriales, opérateurs, associations et entreprises se mobilisent pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi. Il y avait 14 territoires engagés en 2020, 45 en avril 2021 et, avec les lauréats 2022, 80 % du territoire national est désormais engagé dans la dynamique SPIE.

Les pratiques déployées sur le territoire :

- **Proposer un entretien de diagnostic aux personnes éloignées de l'emploi. Cet entretien abordera concrètement la situation professionnelle et personnelle de la personne. Il débouchera sur un accompagnement adapté et construit en prenant en compte ses aspirations et son projet professionnel.**

Exemples :

- Entretien réalisé conjointement par un travailleur social du Conseil départemental et un conseiller Pôle emploi ;
- Mise en place d'une nouvelle procédure d'orientation sous forme d'entretien de diagnostic réalisé par le Conseil départemental ;
- Entretiens réalisés par les conseillers dédiés des plateformes d'accueil et d'orientation.

Retrouvez le [témoignage d'Othman](#) qui a bénéficié d'un co-diagnostic social et professionnel proposé par le Conseil départemental et Pôle emploi dans le département de l'Yonne.

- **Mettre en place plus rapidement un accompagnement à visée emploi.**

Exemples :

- Nouveaux sites d'accueil ou nouvelles modalités de prise de rendez-vous pour un accueil rapide qui réduit les délais d'orientation, notamment pour les nouveaux allocataires du RSA ;
- Des temps d'information et d'orientation qui comprennent information collective, entretiens « flash » bilatéraux et forum pour permettre aux personnes d'échanger avec les structures d'accompagnement qui les intéressent ;
- Mettre en réseau les lieux d'information, d'accueil et d'orientation.

Retrouvez le [témoignage de Francis](#), directeur de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, qui a mis en place une plateforme d'orientation lancée dans le cadre du SPIE, pour accélérer la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

- **Proposer des accompagnements socio-professionnels qui mobilisent plusieurs structures. L'objectif : organiser un parcours vers l'emploi en levant tous les freins à la reprise d'activité.**

Exemples :

- Accompagnement spécifique pour les parents, réalisé conjointement par le Conseil départemental, Pôle emploi et le relais d'assistants maternels pour trouver un mode de garde facilitant la reprise d'une activité ;
- Accompagnement à visée emploi co-réalisé par une association, un réseau d'entreprises et le Conseil départemental, qui favorise les périodes d'immersion en entreprises, l'accès à la formation et la levée des freins tels que les problèmes de mobilité ;
- Accompagnement par des développeurs emploi portés par un Conseil départemental pour faciliter la reprise d'activité ;
- Accompagnement intensif par un coach pour mieux identifier ses compétences, favoriser l'autonomie et la confiance en soi, définir son projet professionnel et effectuer les recherches d'emploi.

Retrouvez le [témoignage de Charlotte](#) et celui de [Loubna](#), qui ont bénéficié d'une aide pour trouver une solution pour la garde de leurs enfants, et le témoignage de [Mariama](#), bénéficiaire du RSA en cours de formation pour devenir créatrice modéliste, toutes grâce au SPIE.

- Renforcer les liens avec les entreprises pour **construire des parcours accélérant le retour à l'emploi.**

Il s'agit d'instaurer :

- Une logique de filière avec la coordination de l'ensemble des intervenants d'un même secteur d'activité pour proposer aux bénéficiaires les étapes personnalisées leur permettant d'accéder aux métiers de ce secteur (découverte des métiers, immersions, formations, emploi) notamment pour les métiers en tension de recrutement ;
- Une logique de rapprochement du Conseil départemental, de Pôle emploi, des structures de l'insertion par l'activité économique, des organismes de formation et des entreprises pour accélérer le retour à l'emploi, les périodes d'immersion en entreprise et de visites apprenantes ;
- Un accompagnement intensif à l'emploi par un coach ;
- La création de postes de « facilitateurs » au sein d'un Conseil départemental chargés de faire le lien entre les entreprises et les référents qui accompagnent les personnes en insertion.

Retrouvez le [témoignage de Marie](#) qui a bénéficié des nouvelles modalités de parcours associant structures d'insertion par l'activité économique (IAE), Conseil départemental, Pôle emploi et organisme de formation. Elle est aujourd'hui en contrat professionnel dans une enseigne de bricolage.

Retrouvez le [témoignage d'Alhem](#), mère seule de 2 enfants qui était au chômage et qui a pu trouver une formation, un emploi et passer le permis grâce à l'accompagnement du SPIE, en Sainte-Saint-Denis.

- **Instaurer de nouveaux partenariats entre les acteurs de l'insertion et une nouvelle gouvernance pour initier des parcours « sans couture ».**

Cela se traduit par :

- L'instauration d'un consortium d'acteurs (Conseil départemental, État, Pôle emploi, Missions locales, Cap emploi, Caf-MSA, Régions, Communes et Intercommunalités, CCAS/CIAS, PLIE, association, réseaux d'entreprises...) à l'échelle départementale, qui se décline au niveau des bassins d'emploi ;
- L'organisation d'une compétence partagée à l'échelle régionale avec les Conseils départementaux et métropoles ;
- La création d'un groupement d'intérêt public SPIE, la formalisation des partenariats par un groupement d'intérêt partenarial, des comités de professionnels pour trouver en commun des solutions aux situations les plus complexes.

Découvrez le [témoignage de Catherine](#), Directrice prévention insertion au Conseil départemental de l'Yonne et [Yves](#), Directeur territorial Pôle emploi Nièvre-Yonne, qui proposent aux personnes éloignées de l'emploi un co-diagnostic approfondi social et professionnel.

Des services numériques développés au niveau national

L'État investit dans le numérique pour le service public de l'insertion et de l'emploi et répond aux recommandations issues de la concertation nationale.

Les services sont construits avec les professionnels et les usagers. La démarche d'incubation beta.gouv donne la priorité aux besoins des utilisateurs et à l'impact en termes de service. Elle fait confiance aux agents publics qui connaissent le terrain.

Cette démarche de création de services numériques a deux objectifs :

- Des données mieux partagées entre les acteurs : c'est l'objectif de « data.insertion »
- De nouveaux services pour les professionnels de l'insertion et les usagers : le carnet de bord et DORA (Découvrir, orienter, renseigner, accompagner).



SERVICE	DESCRIPTION	OBJECTIFS
<p>Data.insertion — beta.gouv.fr</p> <p>https://beta.gouv.fr/startups/data.insertion.html</p>	<p>Cette start-up d'État améliore les parcours d'insertion en facilitant la circulation de données entre les acteurs et en particulier entre les Conseils départementaux, Pôle emploi et la CNAF.</p>	<p>Développer de nouvelles utilisations de ces données pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les parcours, par exemple avec un service de prise de rendez-vous en ligne, par SMS et courriel, pour les allocataires du RSA ; • Prévenir les ruptures de parcours, les professionnels pouvant plus facilement s'assurer que chaque personne est accompagnée par un des acteurs.
<p>RDV-Insertion</p> <p>https://www.rdv-insertion.fr/</p>	<p>RDV-Insertion est un service qui permet aux nouveaux bénéficiaires du RSA notamment d'obtenir un premier rendez-vous avec un conseiller plus rapidement. Les personnes accompagnées se voient proposer, par SMS et e-mail, un rendez-vous en fonction de leurs disponibilités. Cela permet aux Conseils départementaux de gérer plus facilement l'entrée des bénéficiaires en parcours d'insertion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le taux d'absentéisme ; • Responsabiliser les bénéficiaires en leur donnant la possibilité de choisir leur Rdv ; • Diminuer les tâches administratives de gestion des courriers et d'agenda pour les Conseils départementaux.
<p>Le carnet de bord — beta.gouv.fr</p> <p>https://beta.gouv.fr/startups/carnet.de.bord.html</p>	<p>Le service permet aux professionnels et aux personnes accompagnées de disposer d'un dossier sécurisé dédié à leur accompagnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter aux personnes d'exposer plusieurs fois leur situation à des interlocuteurs différents ; • Permettre aux professionnels de s'assurer de la cohérence des actions qu'ils conseillent à la personne qu'ils accompagnent, chacun dans leurs domaines respectifs (formation, emploi, logement, mobilité, garde d'enfants, etc.).
<p>DORA (Découvrir, orienter, renseigner, accompagner) — beta.gouv.fr</p> <p>https://beta.gouv.fr/startups/dora.html</p>	<p>DORA permet aux professionnels de visualiser toutes les solutions d'accompagnement et d'insertion sur leur territoire, avec des informations adaptées aux besoins.</p>	<p>Permettre aux professionnels de mobiliser rapidement la solution la plus adaptée pour le projet d'accès à l'emploi de la personne. (Il peut s'agir par exemple des dispositifs et aides en matière de mobilité, d'hébergement, de gardes d'enfants, etc.)</p>
<p>Immersion facilitée</p> <p>https://immersion-facile.beta.gouv.fr/</p>	<p>Immersion facilitée simplifie l'accès des personnes à des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). Il est proposé aux professionnels qui orientent les personnes vers ces périodes d'immersion en entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les opportunités des personnes et le nombre d'entreprises qui proposent ces PMSMP ; • Diminuer le délai avant le démarrage de l'immersion ; • Mobiliser les acquis de la PMSMP pour faciliter le retour à l'emploi.



Des outils destinés aux usagers et aux professionnels

RDV-Insertion
(data.insertion)

Carnet de bord

Dora (cartographie
de l'offre)

Immersion facilitée

Des moyens pour une dynamique nationale

Les projets numériques en lien avec le SPIE sont impulsés par l'État dans les territoires concernés et créent une dynamique nationale.

Ces services publics numériques facilitent la mise en œuvre des objectifs du SPIE :

- Une entrée en parcours simplifiée ;
- Un diagnostic de la situation ;
- Un suivi du parcours partagé entre les accompagnants et le bénéficiaire ;
- La mobilisation de toutes les offres d'accompagnement social et professionnel ainsi que de toutes les solutions d'insertion.

Retrouvez le [témoignage de Claire et Fabienne](#) qui présentent l'application RDV-Insertion développée dans le cadre du service public de l'insertion et de l'emploi.

● Des échanges et une mise en cohérence entre les territoires

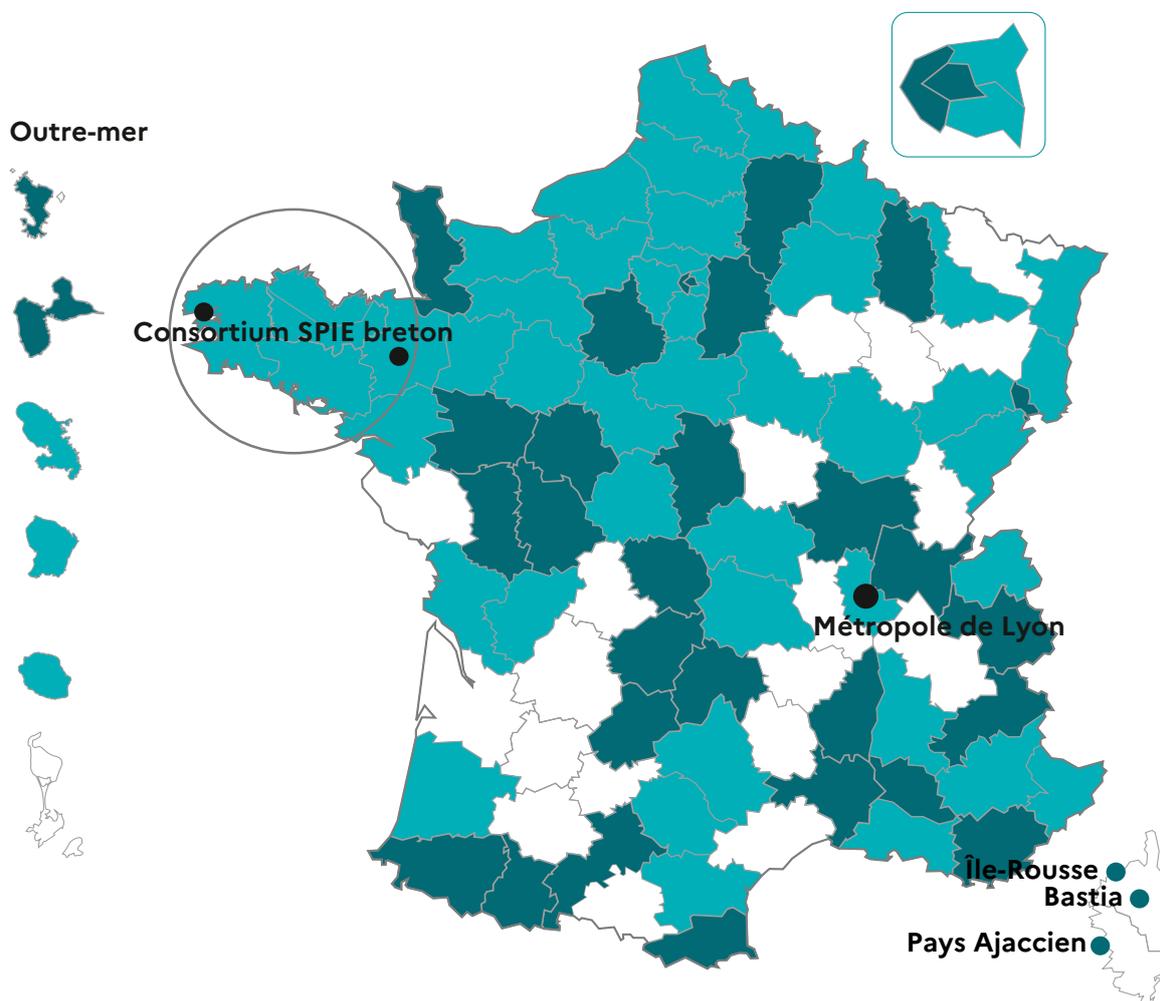
Un espace national d'échange entre territoires est animé au niveau national pour capitaliser les bonnes pratiques, détecter les problèmes, identifier des solutions communes afin d'avancer rapidement sur la mise en œuvre du service public de l'insertion et de l'emploi.

Cette mutualisation des expériences prend la forme d'un forum de la communauté de l'inclusion, d'une Infolettre, de webinaires organisés avec les territoires SPIE et leurs partenaires (Conseils départementaux, État, Pôle emploi, Cnaf), des groupes de travail, de vidéos de témoignage des bénéficiaires et professionnels et de nouveaux webinaires à venir dans un format court (les 1 800 secondes du SPIE) permettant à un territoire de présenter un retour d'expérience.

34 territoires supplémentaires sélectionnés pour déployer le service public de l'insertion et de l'emploi en 2022

Le second appel à manifestation d'intérêt lancé le 15 juillet 2021 a permis de sélectionner 34 territoires supplémentaires de déploiement en 2022. Ils rejoignent les 45 lauréats déjà engagés dans la démarche pour couvrir désormais 80 % du territoire national.

Les territoires retenus sont les suivants :



2

LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI : QUELS OBJECTIFS ?

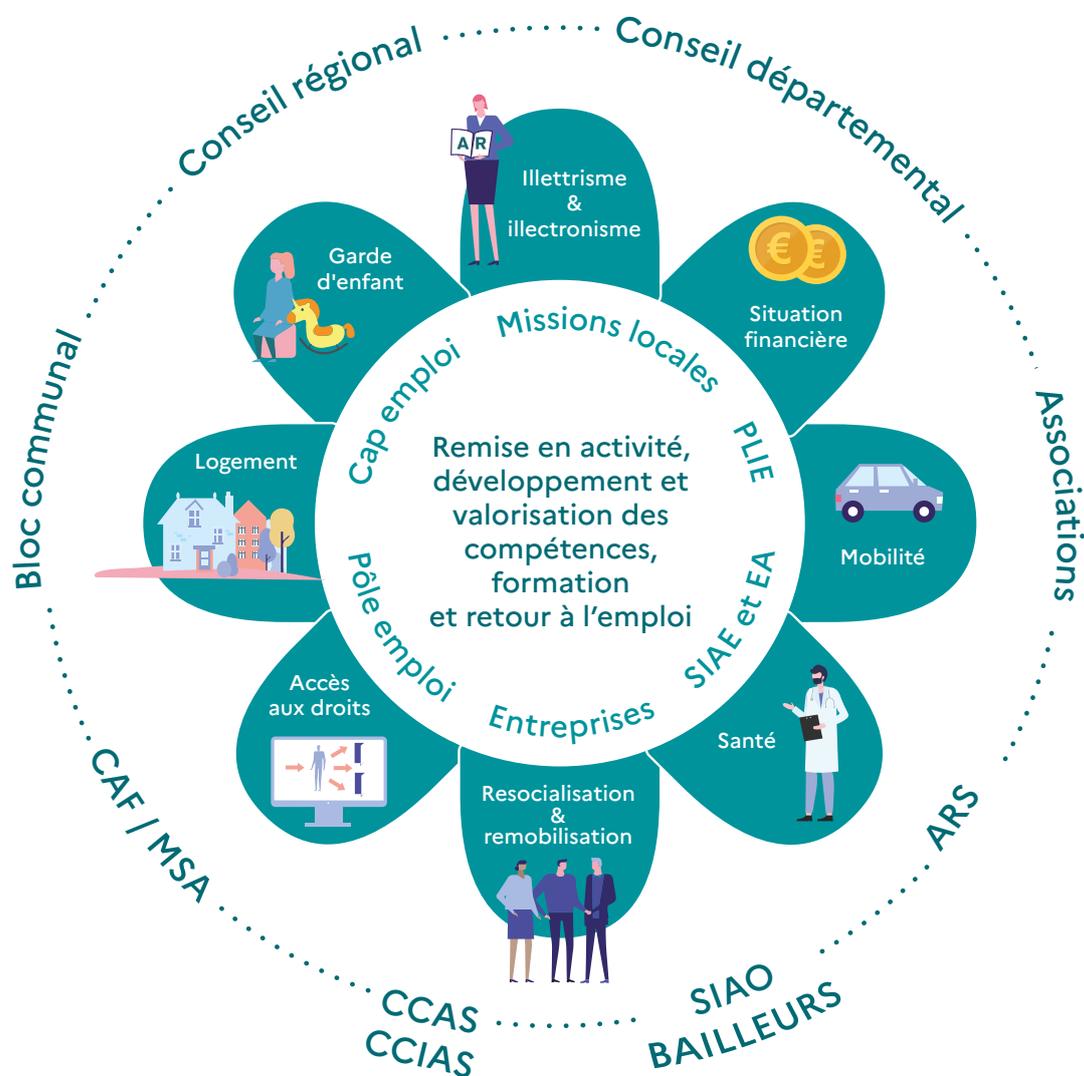
Simplifier les parcours vers l'emploi

- Faire accéder une personne à l'emploi, c'est mobiliser une grande diversité d'intervenants pour la formation, l'immersion en entreprise, un poste dans une structure d'insertion par l'activité économique, un emploi, mais aussi pour fournir des solutions d'hébergement, des aides à la mobilité et à la garde d'enfants, sans oublier la santé.
- Ces intervenants sont nombreux, que ce soit les professionnels des Conseils départementaux, des Communes et Intercommunalités, des Régions, de la CAF, de Pôle emploi, de Cap emploi, des missions locales, des associations, des structures d'insertion par l'activité économique, des entreprises, etc.
- Le service public de l'insertion et de l'emploi renforce la coordination entre tous ces acteurs pour simplifier et renforcer l'efficacité du parcours d'insertion.

Garantir un droit à l'accompagnement sur l'ensemble du territoire

- L'État a pour mission de garantir l'universalité du service public de l'insertion et de l'emploi. Chaque personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement social et professionnel vers l'emploi, d'un parcours d'insertion efficace, coordonné entre les différents intervenants, quel que soit le territoire et quelle que soit la « porte d'entrée » par laquelle elle débute son parcours (Conseil départemental, Pôle emploi, CCAS et CCIAS, PLIE, associations, etc.).
- La mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi ne passe pas par la création d'une nouvelle structure. C'est une méthode pour que tous les professionnels appelés à intervenir dans le parcours d'une même personne se coordonnent et simplifient ses démarches. Pour réussir, le SPIE doit être construit de manière collective.

Coordination des acteurs pour allier l'accompagnement social et professionnel



PLIE : plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
EA : entreprise adaptée
SIAO : service intégré de l'accueil et de l'orientation
ARS : agence régionale de santé

Coordination par les services de l'État : Préfets et Commissaires à la lutte contre la pauvreté en association avec les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Les 5 points clés du SPIE qui changent la donne pour les personnes accompagnées :

1

TOURNÉ VERS L'EMPLOI

Le service public de l'insertion et de l'emploi fait de la reprise d'activité ou d'emploi sa priorité ; la palette d'actions d'accompagnement pour lever les freins à la reprise durable d'emploi est mobilisée en parallèle.

2

ACCESSIBLE À TOUS

Chaque personne qui rencontre des difficultés d'accès au marché du travail doit être accompagnée par le service public de l'insertion et de l'emploi. Il doit s'agir d'un service universel, déployé sur l'ensemble du territoire, qui n'enferme pas les individus dans des logiques de statuts mais qui prend en compte les particularités et les besoins de chaque personne.

3

PERSONNALISÉ

Les territoires et les acteurs de l'insertion disposent aujourd'hui d'une expérience certaine dans la mise en œuvre des politiques d'insertion. Afin de déployer à grande échelle un accompagnement personnalisé qui garantisse le retour vers l'activité, le service public de l'insertion et de l'emploi se mobilise pour mieux définir et prioriser les actions les plus efficaces et les plus adaptées.

4

PROCHE

Parce que le service public de l'insertion et de l'emploi est un service public, il répond à un enjeu de proximité. Quel que soit le territoire, chaque personne qui aura besoin d'être accompagnée aura accès à un interlocuteur dédié.

5

ADAPTÉ

L'égalité de chacun devant le service public de l'insertion et de l'emploi doit être combinée avec la souplesse qui pourra être offerte dans les actions. Le service public de l'insertion et de l'emploi doit répondre aux particularités et aux choix de chaque personne, et prendre en compte la totalité de son parcours de vie et ses choix.

Contact presse :

Secrétariat Communication et Presse

Ministère chargé de l'Insertion

Cabinet de Brigitte Klinkert

01 49 55 31 23

sec.presse.insertion@cab.travail.gouv.fr



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*